

BÂTIR LE CINQUIÈME RISQUE #3 – LES AIDANTS

Note d'analyse - 10 décembre 2019

Promise avant la fin de l'année par l'exécutif, une loi sur le risque dépendance a l'ambition de compléter l'Etat providence d'un volet de prise en charge du grand âge.

A cette occasion, OpusLine lance une série d'articles pour comprendre les enjeux de ce secteur pour les opérateurs d'assurance et se préparer aux défis et opportunités qui vont naître de cette loi !

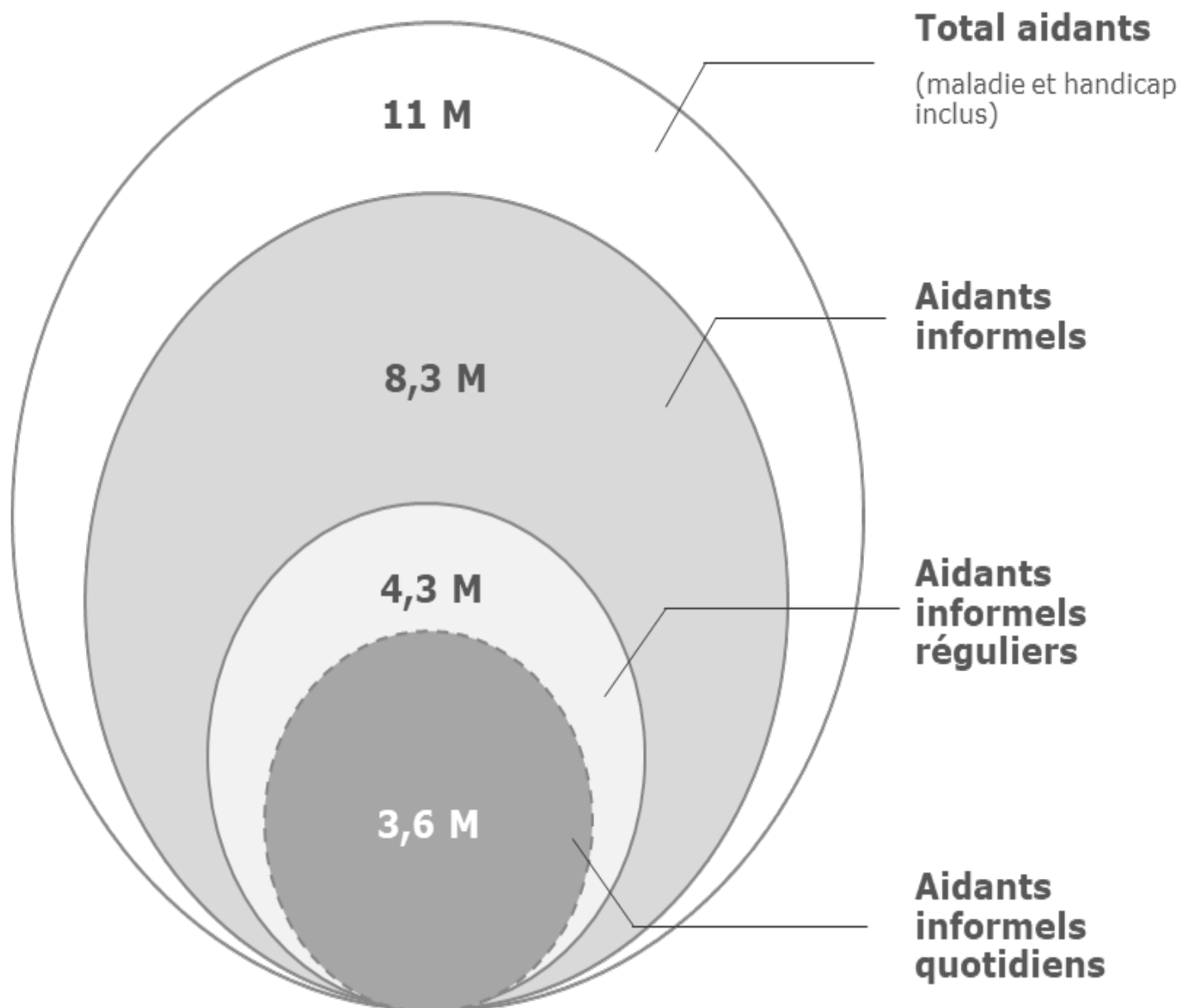
En lien avec le projet de loi à paraître cet hiver, le gouvernement a d'ores et déjà défini une stratégie de mobilisation et de soutien en faveur des aidants.

Première brique de cette stratégie, des mesures d'aide financière intégrée au PLFSS 2019.

L'occasion de revenir sur ces personnes qui viennent en aide de manière régulière à titre non professionnel « accomplir tout ou partie des actes et des activités de la vie quotidienne d'une personne en perte d'autonomie » (Article 51 de la loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement).

Combien d'aidants informels en France ?

Les aidants, au sens de la loi de 2015 sont 4,3 millions. En élargissant la définition, on pourrait en dénombrer le double : 8,3 M et même 11M en intégrant les aidants des personnes en situation de handicap. Une des ambiguïtés autour de la notion d'aidant est qu'une grande partie d'entre eux ne se considèrent pas comme tel.



Ces populations expriment un mal être dans leur vie personnelle et professionnelle. Près de la moitié d'entre eux sont contraints de poser des jours de congés pour s'occuper de leur proche aidé, deux tiers contribuent financièrement.

En entreprise, 20% des salariés sont confrontés à cette difficulté. Et un quart d'entre eux ont dû s'absenter pour s'occuper de leurs proches.

ETAT DES LIEUX DES IMPACTS SUR LA VIE PROFESSIONNELLE ET PERSONNELLE DES AIDANTS

79%

Des aidants estiment que cette aide a un **impact sur leur vie professionnelle**

+90%

Des aidants estiment que cette aide a un **impact sur leur vie personnelle**



75 % d'entre eux consacrent au moins **16 heures à la personne aidée**



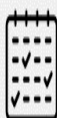
43 % évoquent un impact **sur leur vie personnelle et familiale** et **41 %** évoquent des impacts **sur leur vie sociale**



72 % d'entre eux considèrent que cette activité a une **incidence négative sur leur concentration et leur efficacité**



66% dépensent en moyenne **2 049 € par an en lien avec cette situation d'aidant**



44 % d'entre eux sont contraints à **poser des jours de RTT et de congés** pour aider leurs proche dépendant



31 % des aidants affirment avoir tendance à **délaissé leur propre santé** (stress et anxiété, sommeil perturbé, douleurs physiques)

Pour répondre à ces défis, une enveloppe totale de 400 M € sur trois ans

La principale mesure annoncée est l'indemnisation du congé d'aidant. Ce **congé**, ouvert dès la prise de poste et limité à 3 mois par an et 1 an sur l'ensemble de la carrière du salarié, sera indemnisé

entre 43 € et 52 € par jour selon la composition du foyer. La mesure est applicable dès 2020 et le gouvernement annonce déjà un [retour d'expérience](#) au plus tard le 1^{er} janvier 2022.

Ce congé s'inscrit dans une logique d'une plus grande ouverture des droits sociaux aux proches aidants. Ainsi, ce congé est pris en compte au titre des droits à la retraite, et en revanche exclu des périodes de congé dans le calcul des droits au chômage, pour éviter toute baisse d'indemnisation.

Deuxième réponse, l'augmentation des capacités de répit pour les aidants via l'accroissement du nombre de lieux d'accueil temporaire labellisés, la généralisation du relayage à domicile.

Troisième réponse, inscrite déjà dans la loi du [22 mai 2019](#), l'identification des aidants dans le Dossier Médical Partagé (DMP) pour mieux prévenir les situations d'usure physiques et psychologiques.

D'autres solutions d'aides sont prévues pour les aidants :

- Le lancement d'un numéro téléphonique national et d'une plateforme numérique « [Je réponds aux aidants](#) », pour rompre l'isolement des aidants
- L'inscription du soutien aux proches aidants dans les thèmes de la [négociation obligatoire dans les entreprises](#), pour faciliter les parcours professionnels
- La sensibilisation des personnels de l'Éducation nationale et un aménagement des rythmes d'étude pour [les jeunes aidants](#).

D'autres solutions d'aide sont attendues par les aidants, en termes de facilités administratives, d'orientation, de conseil, de formation...

Autant de champs d'intervention sur lesquels les aidants demandent un soutien.

Des focus groups conduits par OpusLine en 2018 a montré qu'un des besoins prioritaires des salariés en termes de services était l'accompagnement des aidants salariés.

De plus en plus d'organismes complémentaires se positionnent pour accompagner ces populations et vont avoir l'opportunité de renforcer leur offre que ce soit sur le marché individuel ou le marché collectif.

OpusLine s'engage pour accompagner les acteurs de l'assurance, dès maintenant, pour :

1 - Comprendre

- **Définition du cadre réglementaire, organisationnel et opérationnel**
- **Partage des enjeux et des défis**

2 - Identifier les espaces d'intervention possibles pour les acteurs privés en individuel et en collectif (sur un chantier avant tout institutionnel)

- **Analyse du marché à équiper**
- **Lien avec les autres risques**
- **Réflexion plus globale sur les parcours et l'expérience client**

3 - Evaluer et exploiter le potentiel de la Silver Economy, plus globalement

- **Mapping des acteurs**
- **Identification d'opportunités d'investissement**
- **Aide à l'élaboration des business models**